



Accident sans tiers - crédit en cours sur VEI

Par **Birdyfly**, le 15/01/2013 à 05:46

Bonjour,

A la suite d'un aquaplaning sur le trajet bureau-domicile, sans que d'autres véhicules soient impliqués, ni de destruction de biens publics, mon véhicule est déclaré économiquement irréparable. J'ai un crédit en cours sur cette voiture achetée neuve, il y a 2 ans.

Pouvez-vous me donner svp, s'ils existent, les moyens de recours envers mon assurance, dont je disposerais éventuellement, car le montant du remboursement ne couvre pas les échéances du crédit.

Je continue à payer pour un véhicule que je n'ai plus. De plus, je suis dans l'obligation de contracter un nouvel emprunt pour acheter une voiture pour pouvoir continuer à travailler. Or, avec les 2 prêts cumulés mon taux d'endettement est trop élevé et le second emprunt ne peut être validé.

Par avance, je vous remercie pour vos réponses.

Par **chaber**, le 19/01/2013 à 08:30

bonjour

seule la lecture ds conditions générales de votre contrat pourra vous apporter une répons